

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-370-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-370 CONCERNANT LES DROITS SUR LES
MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 17 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2025-M-370-1 modifiant le règlement numéro 2023-M-370 concernant les droits sur les mutations immobilières.

Le présent règlement a pour objet :

- D'ajouter un article afin de permettre le paiement du droit de mutation en plusieurs versements.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 17 décembre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 décembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe